

Projet

Réalisation d'un terrain de rugby, d'une piste d'athlétisme et vestiaires

Site

Complexe sportif
Rue Pierre de Coubertin
63600 Ambert

Maître d'ouvrage

Ville d'Ambert
Boulevard Henri IV
63600 AMBERT

ANNEXE - Demande examen au cas par cas

Phase

APD

Edité le

15/05/2024

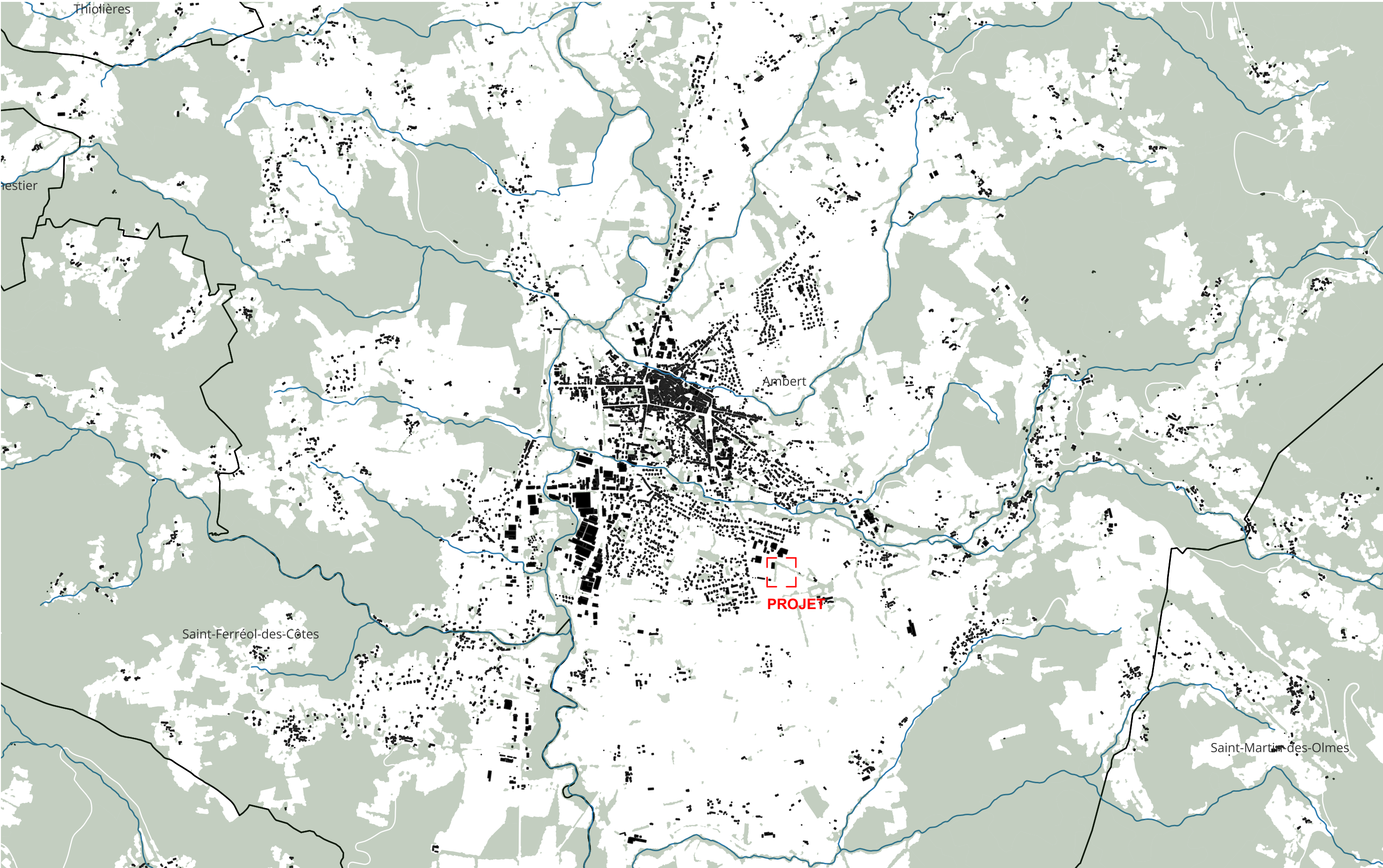
10 Avenue de Virlogeux
63200 RIOM
04 73 67 08 95
contact@morpho.archi



MORPHO
ARCHITECTURE

François Pourtier Architecte d.p.l.g.
Benoît Meunier Architecte h.m.o.n.p.





ANNEXE 3 - Plan de situation - Éch. 1/25 000e



Département :
PUY DE DOME

Commune :
AMBERT

Section : AW
Feuille : 000 AW 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 06/09/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
CLERMONT-FERRAND
Centre des impôts foncier Boulevard Berthelot
63033
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX
tél. 04 73 43 21 54 -fax
ptgc.puy-de-dome@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

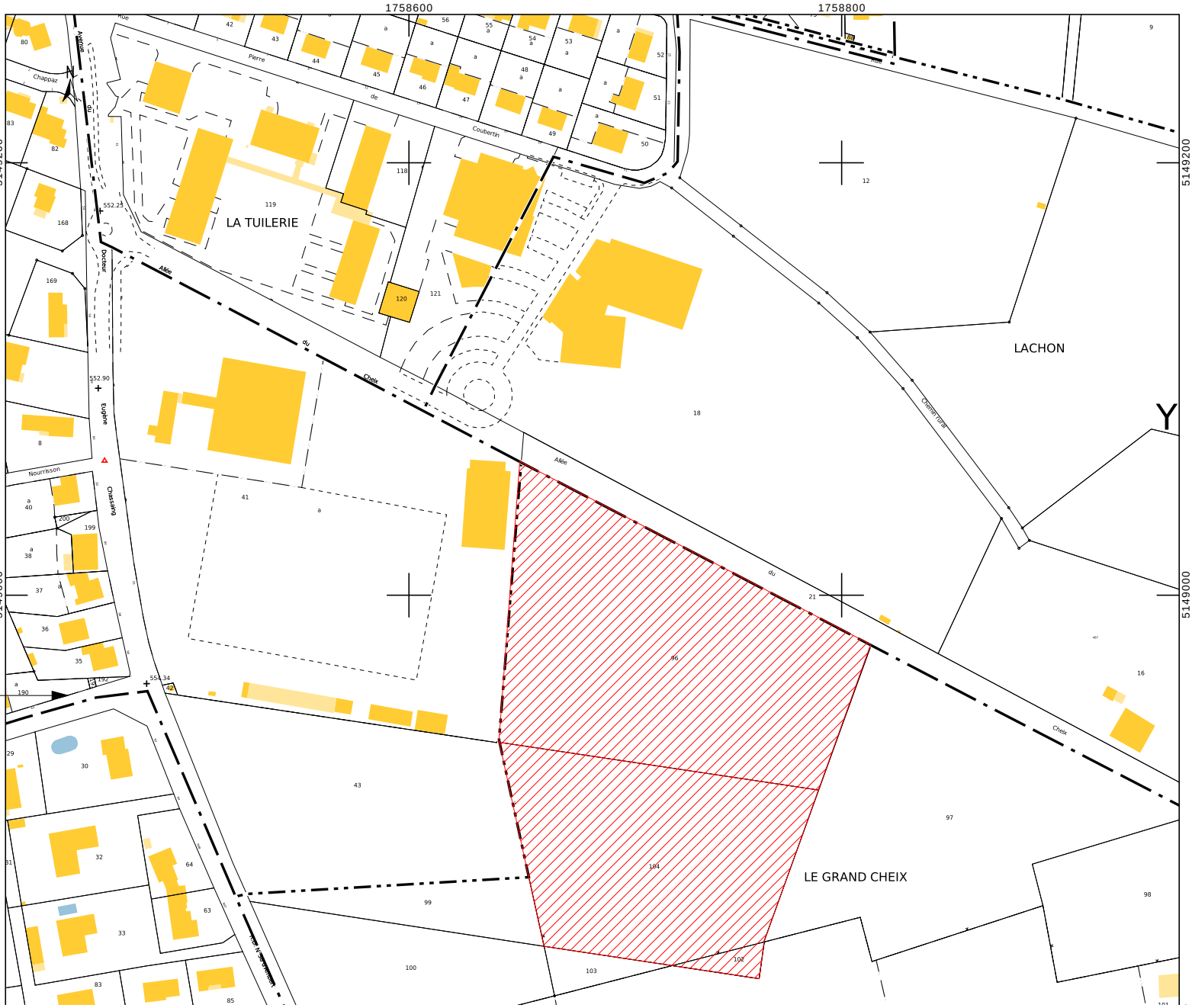
Maitrise d'Ouvrage :

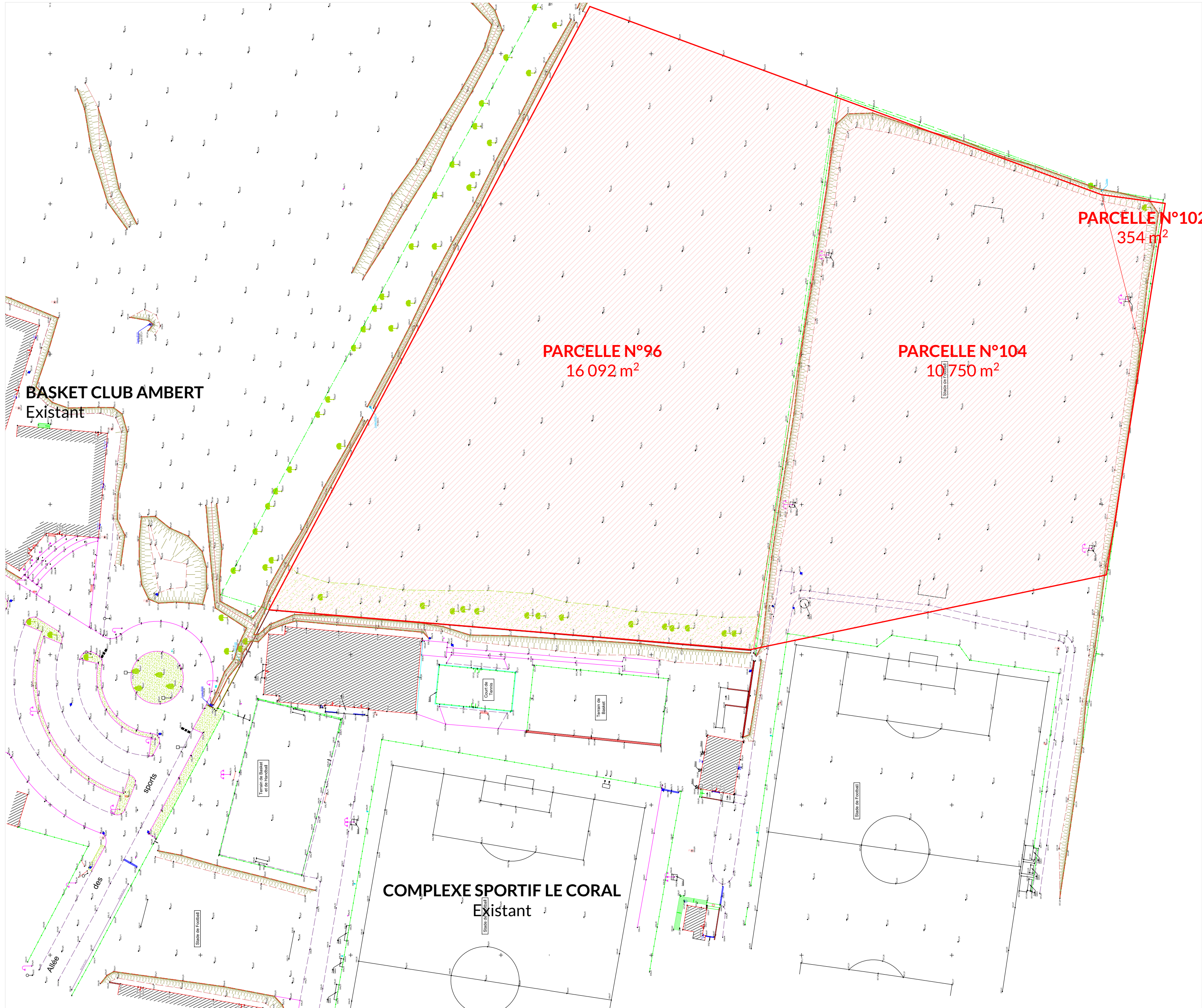
Ville d'Ambert
Boulevard Henri IV
63600 AMBERT

Adresse du terrain :
Complexe sportif
Rue Pierre de Coubertin
63600 Ambert

Références cadastrales de(s) parcelle(s) concernée(s) :
Zone UE
Section : AW
N° de la parcelle : 102 ; 104 ; 96

Surface du terrain de(s) parcelle(s) concernée(s) :
27 196 m²





Projet
Réalisation d'un terrain de rugby, d'une piste d'athlétisme et vestiaires
Site
Rue Pierre de Coubertin
63600 Ambert
Maître d'ouvrage
Ville d'Ambert
Boulevard Henri IV
63600 AMBERT

Phase
APD

N° Affaire
2021
Plan n°
3.3

Nom du plan
PLAN ÉTAT ACTUEL

Édité le
15/05/2024

Echelle

Dessiné par

#Nom entier du Dessinateur-projeteur

Modifications



10 Avenue de Virlogeux
63200 RIOM
04 73 67 08 95
contact@morpho.archi

François Pourtier Architecte d.p.l.g.
Benoît Meunier Architecte h.m.o.n.p.



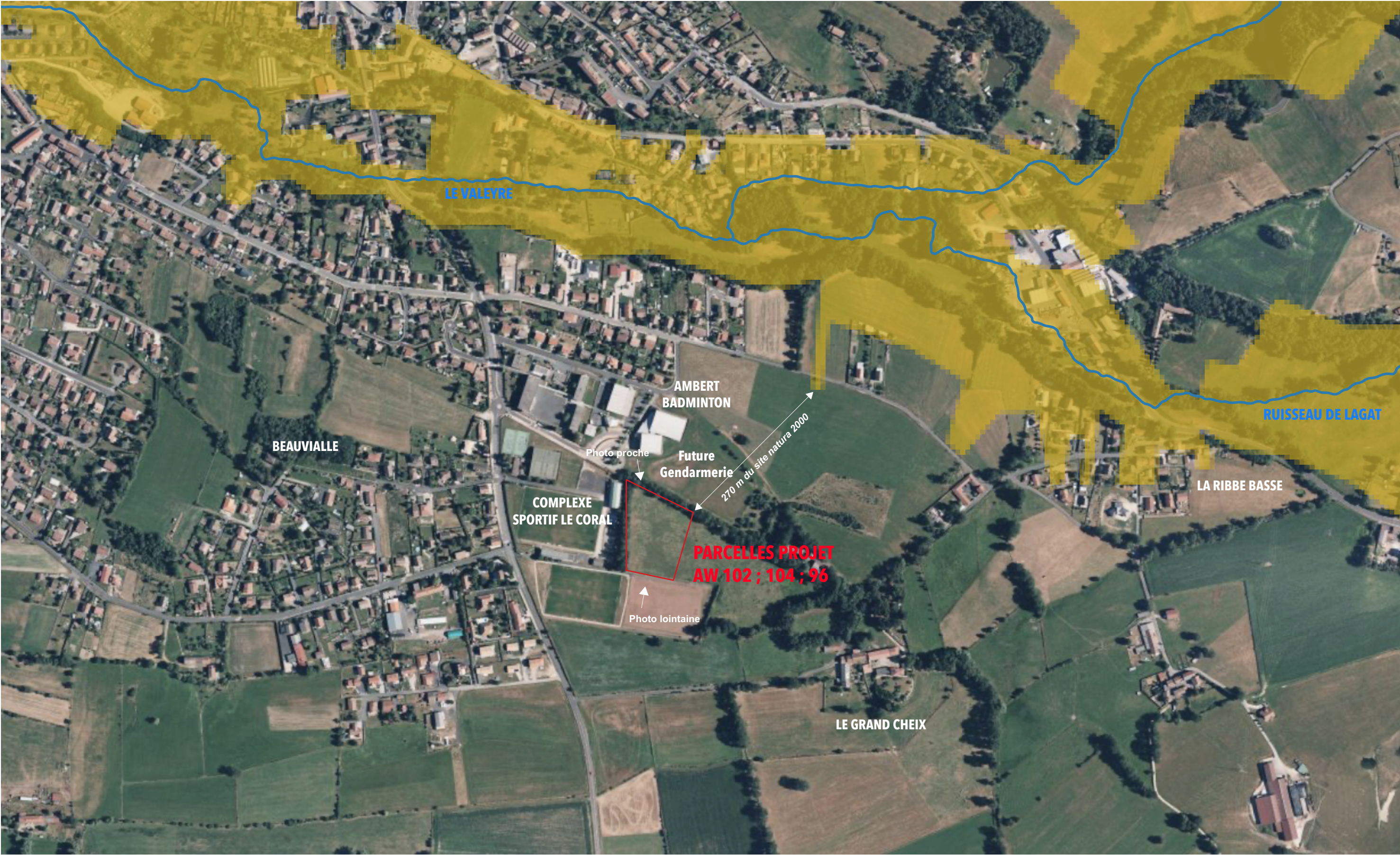
Inscrits à l'Ordre des architectes
L'architecte reste propriétaire de ses oeuvres conformément aux articles L1111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.
Il est interdit de se servir des plans de l'architecte en phase permis de construire ou antérieur comme plan de construction. Avant exécution, les entrepreneurs sont tenus de vérifier les cotes de ce plan, d'informer l'Architecte de toutes modifications s'y rapportant.



ANNEXE 4 - Photographie proche - 27/03/2024 - depuis la Rue Pierre Coubertin



ANNEXE 4 - Photographie lointaine - 27/03/2024 - depuis le fond de la parcelle



ANNEXE 6 - Vue aérienne - Éch. 1/5 000e

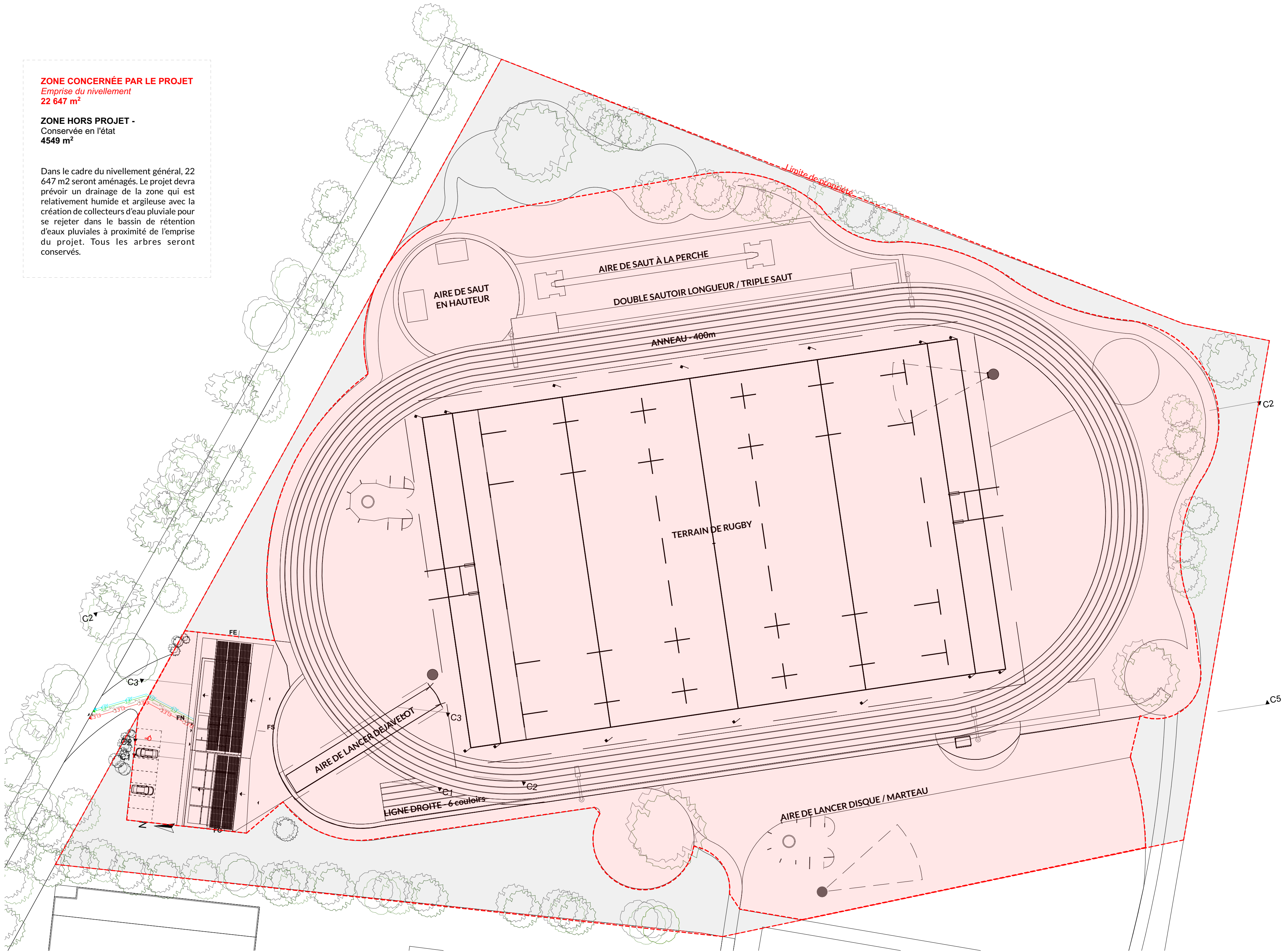
Zone NATURA 2000 - Dore et affluents (situé à 270m du projet)

Cours d'eau

ZONE CONCERNÉE PAR LE PROJET
Emprise du nivellement
22 647 m²

ZONE HORS PROJET -
Conservée en l'état
4549 m²

Dans le cadre du nivellement général, 22 647 m2 seront aménagés. Le projet devra prévoir un drainage de la zone qui est relativement humide et argileuse avec la création de collecteurs d'eau pluviale pour se rejeter dans le bassin de rétention d'eaux pluviales à proximité de l'emprise du projet. Tous les arbres seront conservés.



Projet
Réalisation d'un terrain de rugby, d'une piste d'athlétisme et vestiaires
Site
Rue Pierre de Coubertin
63600 Ambert
Maître d'ouvrage
Ville d'Ambert
Boulevard Henri IV
63600 AMBERT

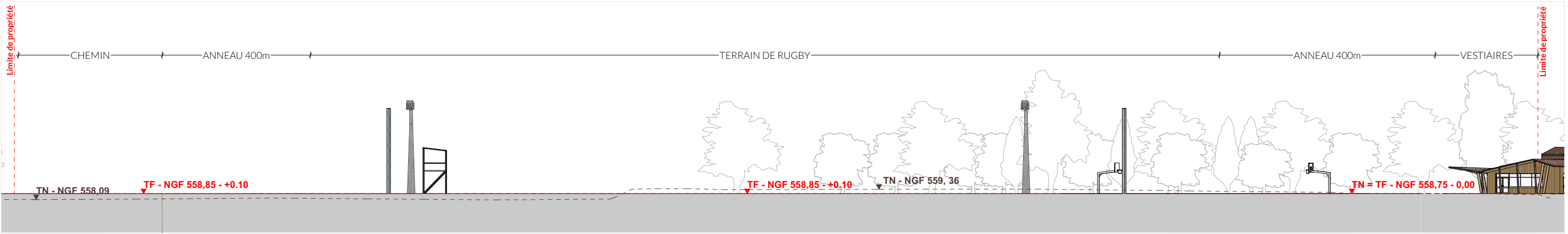
Phase APD	
N° Affaire 2021	Plan n°
Nom du plan PLAN MASSE PROJET	
Edité le 15/05/2024	
Echelle	
Dessiné par	
#Nom entier du Dessinateur-projeteur	
Modifications	


MORPHO
ARCHITECTURE
10 Avenue de Virlogeux
63200 RIOM
04 73 67 08 95
contact@morpho.archi

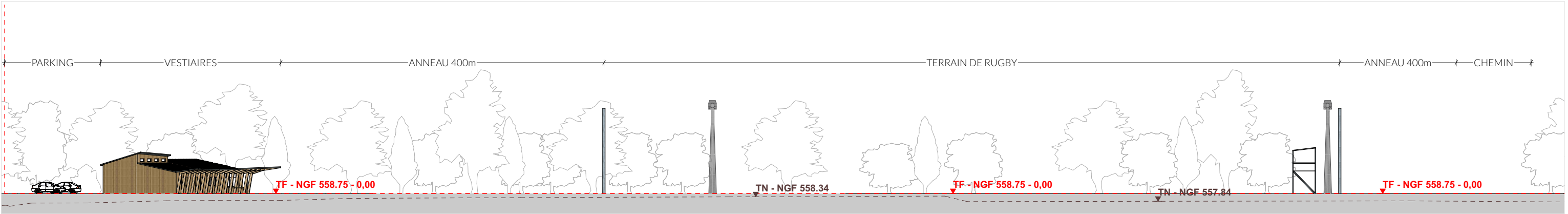
François Pourtier Architecte d.p.l.g.
Benoît Meunier Architecte h.m.o.n.p.

 Inscrits à l'Ordre des architectes

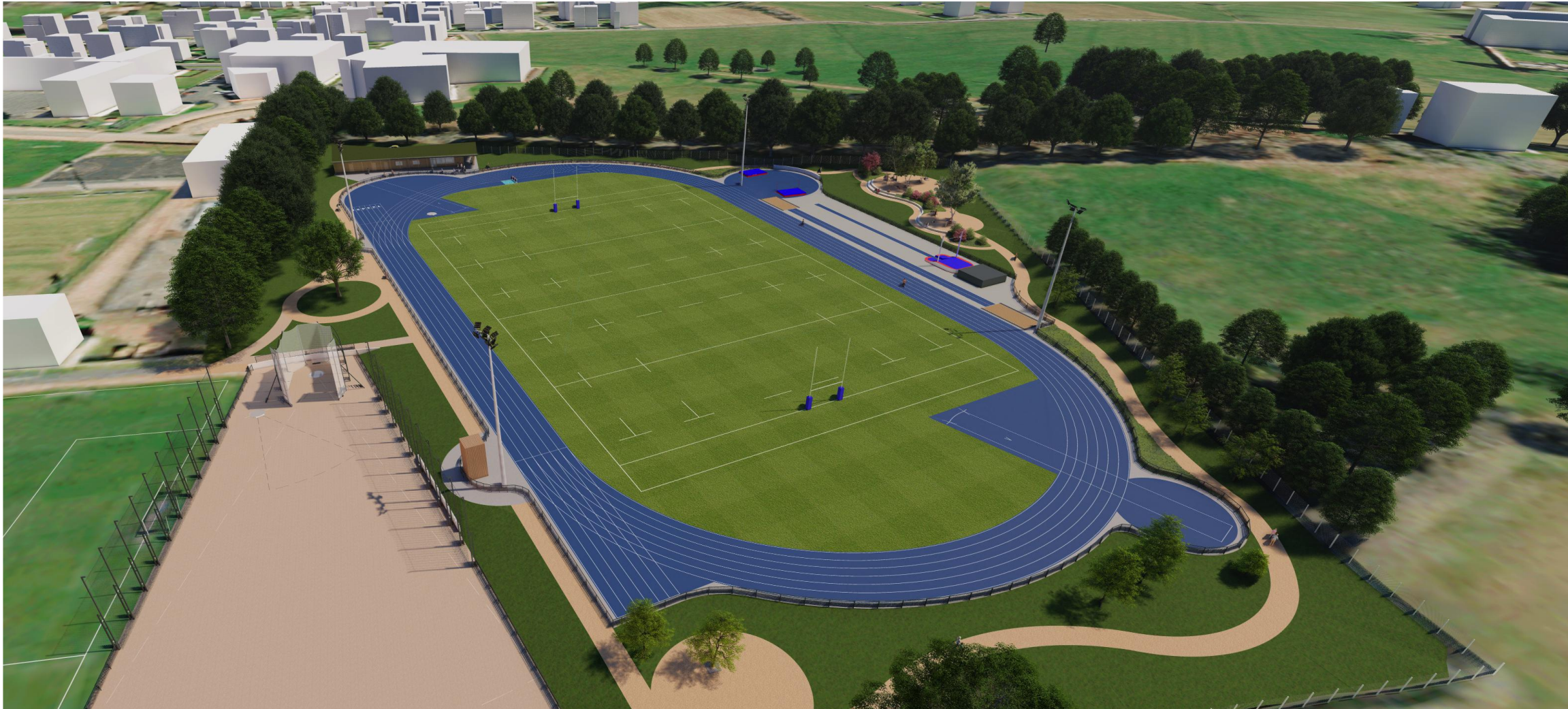
L'architecte reste propriétaire de ses oeuvres conformément aux articles L111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.
Il est interdit de se servir des plans de l'architecte en phase permis de construire ou antérieur comme plan de construction. Avant exécution, les entrepreneurs sont tenus de vérifier les cotes de ce plan, d'informer l'Architecte de toutes modifications s'y rapportant.



PROJET - Coupe Sud / Nord



PROJET - Coupe Nord / Sud



PROJET - Vue d'ensemble du projet



PROJET - Projection des aménagements



PROJET - Projection de l'aire de lancer de disque

NOTES DU PROJET

Le projet se situe sur la commune d'Ambert, au Sud Est de la ville.

Le projet est envisagé sur 3 parcelles mitoyennes

- AW n° 104 d'une surface de 10 750 m2 (actuellement utilisée en terrain de football stabilisé).
- AW n° 96 d'une surface de 16 092 m2
- AW n°102 d'une surface de 354 m2

L'installation de ce terrain de rugby permet à la Commune de regrouper l'ensemble des structures sportives en un seul site, en cohérence avec le nouveau plan local d'urbanisme. La zone UE du PLU est destinée à recevoir des équipements publics et/ou d'intérêt collectif et équipements de services propres au statut de centralité de la commune d'Ambert (*cinéma, équipements sportifs, sanitaires...*).

Dans une perspective de développement des équipements sportifs de la ville d'Ambert, nous travaillons sur le projet d'un terrain de rugby. Ce projet est également l'opportunité pour la Commune d'envisager la création d'une piste d'athlétisme autour de ce terrain.

La Commune possède d'ores et déjà un centre omnisports, rue pierre de Coubertin, à proximité des parcelles du projet. Il se compose de salles de sports collectifs, dojo, tennis de table, terrains de football, etc.

Le projet a été élaboré sur la base des règles d'homologation des différentes fédérations sportives pour pouvoir réaliser des compétitions de niveau régional aussi bien pour le Rugby que pour l'athlétisme.